



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

20 juin 2014

CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 20 juin 2014

Je déclare ce conseil municipal exceptionnel ouvert.

Le Ministre de l'Intérieur, par décret 2014-532 du 26 mai 2014, a demandé aux Maires des communes de réunir les conseils municipaux le 20 juin 2014, afin de procéder à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre prochain.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Laëtitia BOLDIN.

*(Appel des conseillers municipaux)*

En date du vendredi 5 juin, je vous ai fait parvenir :

- le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

En date du vendredi 13 juin, je vous ai fait parvenir :

- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre prochain.

Je vous rappelle quelques points réglementaires sur l'élection des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants ainsi que l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

- Conditions pour être délégué de droit, suppléant ou remplaçant :

Être de nationalité française,

Ne pas être privé de ses droits civiques et politiques,

Ne pas être démissionnaire des fonctions de conseiller municipal au 20 juin 2014.

Pour les délégués suppléants ou remplaçants : être inscrit sur la liste électorale de la commune de Concarneau.

- Nombre de délégués de droit :

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, soit l'effectif global du conseil municipal en exercice.

33 délégués de droit à Concarneau.

- Nombre de délégués suppléants :

Les délégués suppléants sont chargés de remplacer les délégués, en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement, de cessation de fonction de conseiller municipal des délégués, soit pour Concarneau 9 délégués suppléants à désigner

Dans le cas d'un conseiller municipal qui occuperait les fonctions de conseiller général, ou conseiller régional, un remplaçant est désigné sur proposition des élus concernés.

C'est le cas à Concarneau. Ainsi, j'ai accusé réception des propositions de remplaçants, qui deviendront délégués de droit et se substitueront aux deux conseillères municipales en exercice uniquement le jour de l'élection sénatoriale.

Remplaçants					
N°	Nom - Prénom	Sexe	Personne remplacée	Domicile	Date et lieu de naissance
1	M Castric Olivier	M	Remplaçant de Gaël Le Meur	Lamphily - Concarneau	01/07/68 à Quimper
2	Mme Niedergang Marie-Hélène	F	Remplaçante de Nicole Ziegler	1 rue Duquesne - Concarneau	08/03/53 à Quimper

- La liste des délégués :

La liste aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

- Modalité de scrutin :

Les délégués et les suppléants sont élus par les conseillers municipaux au scrutin proportionnel avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les votes se font sans débat et au scrutin secret.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste unique telle que présentée en annexe.

Concernant la liste des suppléants, elle a été établie en amont en respectant les règles proportionnelles, soit :

7 délégués suppléants pour la majorité,

2 délégués suppléants pour l'opposition.

Il n'y a pas d'affectation de chaque suppléant à un titulaire particulier. L'ordre de classement des suppléants détermine l'ordre dans lequel il sera fait appel à eux au fur et à mesure des éventuels refus ou démissions des titulaires.

Je vous rappelle que la présence des délégués de droit, des suppléants et des remplaçants aux élections sénatoriales du 28 septembre, vous noterez la date, est obligatoire, selon les textes, sauf en cas de force majeure.

Voilà pour la présentation de ce conseil municipal un peu particulier et du vote qui doit s'imposer.

-----

J'invite maintenant le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs.

Il n'y aura qu'un seul vote pour les titulaires de droit et les suppléants. Vous avez donc la liste sur votre table.

C'est simple, en ce qui concerne les délégués de droit, il s'agit de la liste des 33 élus municipaux de notre conseil municipal. Et en ce qui concerne les suppléants, il s'agit d'un certain nombre de personnes qui répondent aux possibilités qui sont exigées par la réglementation, en maintenant toujours la parité homme - femme.

Voilà pour la présentation de ce scrutin.

L'urne reste fixe sur mon bureau, vous vous déplacerez, si vous le voulez bien, à l'appel de votre nom. Ensuite comme dans tout scrutin je demanderai aux 2 conseillers municipaux les plus jeunes, aux 2 plus âgés et au secrétaire de séance de se déplacer au moment du dépouillement pour surveiller les opérations.

- Jean-Paul STEPHAN
- Marie-Christine LE NOUENNE
  
- Bruno QUILLIVIC
- Julien AUFFRET

A l'issue du scrutin, tous les conseillers municipaux doivent attendre, surtout ne partez pas trop vite, vous devrez impérativement signer les procès-verbaux. Nous passerons vous faire signer ces documents.

Notez également que le prochain conseil municipal aura lieu la semaine prochaine, non pas à 18h00 mais à 19h00, le jeudi 26 juin. Notez sur vos tablettes, mais c'est sans doute certainement fait déjà.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous avez la date du conseil de rentrée ou pas ?

**M le Maire :**

En septembre ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui.

**M le Maire :**

Je crois que oui. Je n'ai pas pris mon agenda, mais nous l'avons programmé à l'avance. On va regarder, on vous le dira tout à l'heure.

Vous avez donc un bulletin sur votre table, il s'agit donc de la liste. Vous le pliez en 4 et vous le mettez ou pas dans l'urne.

**M Le Goff Bertrand :**

Ceux qui ont des pouvoirs mettront 1 bulletin à l'appel de la personne qui a donné le pouvoir.

**M le Maire :**

Pour ceux qui ont des pouvoirs, vous mettez un bulletin supplémentaire.

Je vais vous appeler les uns après les autres. Vous devez avoir 2 listes par personne ? Il n'y a qu'une liste ?

**M Le Goff Bertrand :**

On ne vote qu'une seule fois.

**M le Maire :**

Oui, mais comme il y a des pouvoirs.

**M Le Goff Bertrand :**

Ceux qui ont des pouvoirs se déplacent à l'appel de leur nom ainsi que du nom de la personne qui a donné un pouvoir. Ils mettent un seul bulletin à la fois.

**M le Maire :**

D'accord, autant pour moi.

André Fidelin, a voté.

Xavier Calvarin a donné pouvoir à Bruno Quillivic, a voté.

Michelle Lemonnier.

François Besombes a donné un pouvoir à M Alain Nicolas. Très bien.

Marie Talbot.

Bruno Quillivic,

Laëtitia Boidin,

Alain Nicolas,

Maguy Baqué,

Marc Bigot,

Jean-Paul Stéphan,

Marie-Christine Le Nouène,

Jacqueline Duigou,

Andrée Pezennec,

Josette Razer,

Françoise Creton,

Philippe Hennion,

Yann Allot,

Alain Echivard,

Annie Crémers a donné pouvoir à Mme Lemonnier,

Éric Malléjacq a donné pouvoir à M Echivard,

Valérie Guillou,

Sonia Marrec,

Fabrice Robin a donné un pouvoir à M le Maire,

Nadia Ahajri est absente,

Julien Auffret,

Marianne Jan a donné un pouvoir à M Claude Drouglazet,

Jocelyne Théry a donné un pouvoir à Mme Gaël Le Meur,

Pierre-François Bonneau,

Claude Drouglazet,

Nicole Ziegler,

Gaël Le Meur,

Et Antony Le Bras pour terminer.

Si vous le voulez bien, je demanderai aux élus qui ont été nommés pour être secrétaire de séance d'approcher.

Je vous laisse opérer au dépouillement. J'ouvre l'urne.

Vous vous organisez. Tout d'abord vous comptez combien il y a de bulletins dans l'urne.

*Le bureau compte le nombre de bulletins déposés dans l'urne.*

**M le Maire :**

Il y a 32 bulletins. Très bien. Je vais vous demander maintenant d'ouvrir les bulletins et de vérifier que c'est une liste complète et qu'il n'y a pas de rature.

**M Quillivic Bruno :**

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

Liste complète.

**M le Maire :**

Voilà.

Votants 32.

Exprimés 32 et 32 listes complètes.

Cela n'a jamais été aussi simple.

Je crois que nous arrivons au bout de cette séance du conseil municipal qui est la plus courte que j'ai faite depuis 2008, je crois. Avant de partir, il faut attendre un petit moment.

**Mme Ziegler Nicole :**

M le Maire, je peux intervenir comme nous avons quelques minutes, pour rendre hommage à Mme Gloux Andrée, ancienne conseillère municipale. Nous avons appris son décès.

**M le Maire :**

Oui, bien sûr. Nous avons appris cela aujourd'hui, et cette disparition rapide nous a un peu choqué. Je crois que ma chef de Cabinet était encore avec elle il y a quelques jours. Elle avait d'ailleurs rendez-vous avec elle aujourd'hui. Elle était encore avec nous aux bureaux de vote au CAC, lors des dernières élections. Il s'agissait de quelqu'un de très assidu aux bureaux de vote. C'est quelqu'un qui a été conseillère municipale de 1995 à 2001. Il s'agissait d'une personne qui était très intégrée à la vie citoyenne et la vie publique également. Pour elle, je vous demande de faire une minute de silence.

*Une minute de silence est observée à la mémoire de Mme Gloux Andrée, ancienne conseillère municipale de Concarneau.*

**M le Maire :**

Je vous remercie.

L'inhumation aura lieu mardi 24 juin à 14h30 en l'église de Saint-Guérolé. La municipalité remettra une gerbe comme cela est prévu en tant qu'ancienne conseillère municipale.

**M le Maire reprend :**

Toutes les signatures ont été apposées sur les procès-verbaux, tous les conseillers peuvent partir, sauf M AUFFRET, M QUILLIVIC, M STEPHAN, Mme LE NOUENE et Mme BOIDIN en tant que secrétaire de séance qui ont encore quelques documents à signer.

*La séance est levée à 18h30.*